



Fiche de consentements et de renseignements SAISON 2024-2025

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (I.C.E)

Nom et Prénom du licencié en majuscules :

Date de naissance :

Adresse :

Personne à prévenir 1 :

Nom : Prénom : Tel 1 :

Tel 2 : Lien de parenté :

Personne à prévenir 2 :

Nom : Prénom : Tel 1 :

Tel 2 : Lien de parenté :

AUTORISATIONS DIVERSES POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Mme, Mr (*rayez la mention inutile*) parent de

Autorise :

- Mon enfant à participer aux différentes activités du club,
- Mon enfant à pratiquer l'escalade ou toute autre activité statutaire de la FFME, encadrée par des initiateurs SAE, BE ou guides de haute montagne,
- Mon enfant à être transporté dans les véhicules des parents ou initiateurs SAE,
- Autorise Ternois Escalade, en cas d'accident, à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon enfant y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale du corps médical consulté. Mon enfant sera transporté à hôpital choisi par les sapeurs-pompiers ou le SAMU

M'engage à :

- Respecter les horaires des cours et à prendre note que Ternois Escalade n'est pas responsable du grimpeur en dehors de ces horaires.
- Eviter toute immixtion inutile ou intempestive pendant les cours.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus, Fait à :

Signature (s) :

DECLARATION DE MATERIEL PERSONNEL

Ternois Escalade et ses représentants sont les dépositaires de votre sécurité. A ce titre, tous nos encadrants sont formés et diplômés par la FFME. Dans le cadre de votre activité vous allez utiliser des Equipements de Protection Individuelle (EPI) que le club met à votre disposition. Ces EPI sont rigoureusement contrôlés.

Vous pouvez cependant choisir de pratiquer votre activité avec vos équipements personnels.

Pour pouvoir pratiquer avec vos équipements personnels vous devez :

- Être en possession de la notice du fabricant et idéalement de votre facture d'achat,
- Avoir un matériel normé CE et comportant son numéro de série qui permettra de connaître sa date de fabrication,
- Effectuer un contrôle régulier de ce dernier.

À tous moments, les encadrants du club peuvent effectuer cette vérification et vous interdire de vous servir d'un matériel douteux ou devant être rebuté. La non-observance de ces règles entrainera une exclusion jusqu'à la mise en conformité. Le club peut vous prêter le matériel dont vous auriez besoin.

En début de saison, lors de mon inscription, je déclare le matériel personnel que je vais utiliser (en cours de saison si acquisition pendant la saison). Ce matériel fera l'objet d'un contrôle par un encadrant.

Je m'engage, pour ma propre sécurité, à déclarer l'ensemble du matériel personnel que j'utilise et à signaler tous changements en cours de saison.

Si je ne remplis pas la déclaration ci-dessous, je renonce à utiliser mon matériel personnel pendant les séances et les sorties du club.

<i>MATERIEL</i>	<i>MARQUE</i>	<i>MODELE</i>	<i>N° SERIE</i>	<i>DUREE VIE</i>	<i>DATE REBUT</i>

Signature du Président ou de toute personne désignée par lui pour attester de la vérification avec Nom et Prénom :

J'atteste avoir pris connaissance des règles ci-dessus et m'engage à m'y conformer pour ma sécurité et celle de mes partenaires.

Fait à :

le :

Signature du grimpeur :